

# Budget Primitif 2022

## du Budget principal

### AVIS



**23 FEVRIER 2022**

Rapporteur

**Bernard SILVESTRO**

**Président de la commission Finances et Fonctionnement**

Assisté de Christiane GAU, Chargée de Mission

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 23 conseillers membres du Bureau Exécutif présents.

dans le cadre d'une saisine obligatoire

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	6
1. Remerciements .....	6
2. Eléments de contexte .....	6
<b>I. LES ELEMENTS PRESENTES PAR LA REGION</b> .....	6
A. LES PRIORITES AFFICHEES POUR 2022 .....	6
B. LES RECETTES ET DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2022 .....	7
Les recettes : .....	7
Les dépenses : .....	7
L'emprunt et la dette : .....	7
C. LES INDICATEURS PREVISIONNELS .....	7
D. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS .....	8
<b>II. AVIS DU CESER</b> .....	8
A. EN MATIERE DE RECETTES .....	8
B. EN MATIERE DE DEPENSES ET D'ORGANISATION .....	8
a) Les dépenses de personnel et la masse salariale .....	8
b) L'Intégration de l'AREA .....	9
c) La création de deux nouvelles directions : « architecture et maîtrise d'ouvrage régionale » et « sécurité » .....	9
C. SUR LA LISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE ET L'EFFET LEVIER DES DIFFERENTS DISPOSITIFS... 9	
D. SUR L'EVOLUTION DES DONNEES DES EXERCICES 2021 ET 2022 .....	10
E. SUR LA COUVERTURE DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....	10
<b>III. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER</b> .....	11
Commission Aménagement et Développement des Territoires et du Massif .....	11
Commission Emploi, Développement Economique Régional .....	11
Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation .....	12
Commission Relations Internationales, Europe et Euro-Région .....	12
Commission Culture, Patrimoine culturel .....	13
Commission Tourisme .....	13
Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité .....	14
Commission Agriculture, Forêt .....	15
Commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat .....	15
Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux .....	16
Commission Formation Professionnelle et Apprentissage .....	16
Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics .....	17
Commission Sport, Jeunesse et Vie associative .....	17

<b>CONCLUSION</b> .....	18
<b>EXPLICATIONS DE VOTE</b> .....	19
<b>Intervention du 1<sup>er</sup> collège</b> .....	19
<b>Interventions du 2<sup>ème</sup> collège :</b> .....	19
<b>Intervention des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> collèges</b> .....	19

## PREAMBULE

### 1. Remerciements

Le CESER remercie les personnes auditionnées par sa commission Finances et Fonctionnement dans le cadre de l'élaboration de cet avis :

M. Jean Pierre COLIN, Vice-Président du Conseil régional en charge des Finances et des partenariats de coopération

M. Alexandre DORIOL, Président de la Commission Finances, administration générale et ressources humaines du Conseil régional

Mme Raphaëlle SIMEONI, Directrice Générale des Services du Conseil régional

M. Frédéric AMEVET, Directeur des Finances par intérim

### 2. Eléments de contexte

Ce budget primitif 2022 est le premier de la nouvelle mandature.

Il intervient à la suite d'un exercice 2021 marqué par les bouleversements consécutifs à la pandémie du Covid-19.

La collectivité ambitionne maintenant de retrouver des marges de manœuvre budgétaires, pour asseoir sa capacité d'investissement.

Le contexte budgétaire conduira la collectivité à intensifier sa stratégie de resserrement de ses dépenses de fonctionnement et de contention de sa dette.

Le présent avis du CESER expose l'analyse budgétaire, ainsi que les analyses sectorielles formulées par les différentes commissions.

## I. LES ELEMENTS PRESENTES PAR LA REGION

### A. LES PRIORITES AFFICHEES POUR 2022

La région annonce pour 2022 une déclinaison de son action en 6 axes :

- Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la plus belle région d'Europe en 2030 ;
- Lutter contre les violences faites aux femmes et contre le harcèlement scolaire ;
- Mobiliser les crédits européens et les crédits de l'Etat dans le cadre du contrat d'avenir ;
- Accélérer la mise en œuvre du plan Climat ;
- Agir et anticiper face à la crise sanitaire ;

- Faire de notre collectivité une institution zéro papier, plus proche, plus simple et plus accessible.

## B. LES RECETTES ET DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2022

### Les recettes :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement au BP 2022 est de 2 037,4 Milliards d'€, en hausse de 4,5% de BP à BP, ce qui représente 87 Millions D'€ supplémentaires.

Les recettes d'investissement, hors emprunt, sont inscrites pour un montant de 166,7 Millions d'€, soit un recul de -2,8 % par rapport au BP 2021.

### Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 s'élèvent à 1 636 Milliard d'€, en hausse de 2,9 % de BP à BP (45 Millions d'€).

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement de la dette, représentent un montant de 668,6 Millions d'€, soit une augmentation de 11,4 % par rapport au BP 2021

### L'emprunt et la dette :

Ce BP prévoit le recours à un emprunt de 232,4 Millions d'€ pour financer l'investissement, et une annuité de la dette de 182,4 Millions d'€ (capital + intérêts).

L'encours de la dette à fin 2022 devrait atteindre 2,803 Milliard d'€ hors crédits-bails et de 2,968 Milliards d'€ crédits-bails inclus.

La capacité de désendettement sera de 7,3 années hors crédit-bail (contre 7,9 années au BP 2021) et de 7,9 années crédits-bails inclus (contre 8,3 années au BP 2021).

## C. LES INDICATEURS PREVISIONNELS

Les indicateurs prévisionnels de la Région sont les suivants :

- Une épargne brute de 400,1 Millions d'€ en tenant compte de l'étalement exceptionnel des charges liées directement à la pandémie de covid -19. Elle est en progression de 11,9 % par rapport au BP 2021 (338 Millions d'€) Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) évolue positivement à 19,6% contre 18,3% au BP 2021.
- Une épargne nette en hausse de 15,3%, qui s'élèvera à 269,4 Millions d'€

## D. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Au titre du budget principal, les autorisations d'engagement (AE, section de fonctionnement), les Autorisations de Programme (AP, section d'investissement) ouvertes au BP 2022, sont les suivantes : **Autorisations d'engagement (AE)** : 1,089 Milliard d'€, contre 1,052 Milliard d'€ au BP 2021 ; **Autorisations de programme (AP)** : 0,783 Milliard d'€, contre 1,269 Milliard d'€ au BP 2021 (à noter : un niveau exceptionnel des AP en 2021 en raison du plan de relance)

## II. AVIS DU CESER

### A. EN MATIERE DE RECETTES

Le CESER relève le poids prépondérant de la part du produit national de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), dans les recettes de fonctionnement, à 53 % du total des recettes réelles de fonctionnement.

Cette ressource est certes plus dynamique que la DGF, répondant ainsi à une attente forte des régions. Conformément à la loi, il s'agit de la redistribution d'un produit au niveau national, dont le montant reversé est décidé par l'Etat, donc non maîtrisé par la collectivité, ni directement corrélé avec l'activité du territoire. Le CESER fait la remarque que cette ressource est basée sur la taxation du prix des biens et des services consommés. Cela pose question quant à sa soutenabilité et sa stabilité sur le moyen et long terme. Et, même si la décision n'est pas du ressort de la Région, cet impôt indirect, lié à la consommation, est supporté essentiellement par les ménages, cela pose la question de l'égalité face à l'impôt.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également composées, pour 16 %, de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Cette ressource est basée sur la consommation des produits pétroliers. Cela semble en contradiction avec les ambitions de la politique environnementale régionale.

### B. EN MATIERE DE DEPENSES ET D'ORGANISATION

#### a) Les dépenses de personnel et la masse salariale

Les dépenses de personnel au BP 2022 sont de 306,3 Millions d'€, en hausse de 4,6 %, soit 12,0 Millions d'€ de BP à BP. Cette augmentation est justifiée par les mesures suivantes :

L'annexe relative aux effectifs montre une forte augmentation des effectifs budgétaires, de 261 ETP (équivalents temps plein). Ils correspondent notamment à la création de 190 postes de remplaçants itinérants, venant diminuer l'accumulation de contrats courts de suppléance, 10 postes sous forme de

contrats de projets affectés à la direction de l'Europe et coopération méditerranée, de 59 postes pour les agents de l'AREA qui intègrent les effectifs de la Région.

La Région annonce la poursuite de son programme de lutte contre l'absentéisme<sup>1</sup>, incluant d'une part une modulation du régime indemnitaire des agents tenant compte des absences pour maladie, avec une hausse de l'enveloppe dédiée au CIA (Complément indemnitaire annuel) et une enveloppe dédiée au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

#### b) L'Intégration de l'AREA

La Région a fait le choix d'internaliser les missions exercées par l'AREA (Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement). Il s'agit d'un choix stratégique de reprise d'une compétence, et qui devrait à terme permettre des économies sur les éléments de rémunération actuellement versés à l'AREA. Toutefois, ces économies ne sont pas encore visibles au travers de ce BP 2022. Compte tenu de la complexité de cette opération d'internalisation, la démarche se fera de manière progressive, avec la coexistence de deux systèmes pour permettre la clôture de nombreuses opérations en cours, gérées par l'AREA.

#### c) La création de deux nouvelles directions : « Architecture et Maitrise d'Ouvrage Régionale » et « Sécurité »

Le CESER a pris acte d'éléments nouveaux dans l'organisation administrative avec la création de deux nouvelles directions, sans être en mesure, à ce jour, d'en juger la pertinence.

Ces directions sont créées par redéploiement de missions et de moyens :

- La direction « Architecture et Maitrise d'Ouvrage Régionale » accueillera les agents transférés de l'AREA ainsi que des agents des anciennes directions des lycées et du patrimoine immobilier. Elle aura en charge la gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier de la Région.

- La direction de la sécurité est née de la transformation de la mission sécurité, anciennement rattachée au cabinet du président. Elle prendra en charge les dispositifs d'aides aux communes dans la modernisation de leurs polices municipales, la poursuite et le renforcement des actions menées dans les lycées (équipes de médiation, brigades de sécurité), les actions mises en œuvre dans le cadre de la convention entre la Région et le ministère de la justice, la sécurité dans les transports ferroviaires avec les agents de sûreté ferroviaire, la sécurisation des gares, les équipes mobiles de médiation. Les enjeux de cybersécurité seront également pris en compte avec la création d'un « centre d'urgence Cyber » au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

### C. SUR LA LISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE ET L'EFFET LEVIER DES DIFFERENTS DISPOSITIFS

Le CESER souligne l'effort qui a été fait dans le rapport de présentation, pour apporter plus de précisions. Il encourage la Région à poursuivre dans ce sens.

---

<sup>1</sup> Le CESER aurait souhaité pouvoir s'exprimer sur le projet de délibération relatif à ces mesures

Le CESER constate dans la présentation de ce Budget primitif des transferts de certains programmes d'un secteur à un autre, ou des regroupements d'actions au sein d'un unique programme. Ces mouvements permettent difficilement de faire des comparaisons d'une année sur l'autre. Pour obtenir un peu plus d'informations, il a été nécessaire de se référer à l'annexe « présentation croisée par fonctions ». Elle reste néanmoins peu explicite, pour donner la vision synthétique attendue des dépenses par grande politique.

Le CESER déplore l'absence, déjà soulignée l'année dernière, d'une présentation analytique de ce qui relève de la « COP d'avance ». La Région pourrait, par exemple, s'inspirer de la « Proposition de méthode pour une budgétisation verte » publiée en septembre 2019 par la DGFIP, pour définir une méthode permettant de valoriser les actions « COP d'avance » dans son budget.

Enfin, la Région s'appuie sur les outils à sa disposition pour développer et renforcer ses actions, et bénéficier de ressources complémentaires. Il s'agit notamment des différentes contractualisations telles que le « React UE », ou le Contrat d'avenir 2021-2027 et son volet « Contrat de plan Etat Région ». Une présentation analytique de la contribution de chaque dispositif aux projets régionaux, permettrait une meilleure lecture de la dépense publique sur le territoire.

Le CESER souhaite attirer l'attention des élus de la Région sur la complexité grandissante de ces plans et schémas, pourtant fondamentaux pour nos territoires (Contrat d'Avenir, Plan transport, SRDEII, SRADETT, nouvelle version de la loi « 3D » devenue 3DS, etc.). En comprendre la cohérence générale devient de plus en plus difficile pour les non experts (élus et Société Civile). Cela ne fait qu'accroître l'incompréhension par le citoyen des politiques menées sur nos territoires, et vient perturber le débat démocratique. Le CESER suggère la production de synthèses pédagogiques, qui faciliteraient l'appropriation voire l'adhésion de la société civile.

#### D. SUR L'EVOLUTION DES DONNEES DES EXERCICES 2021 ET 2022

L'observation du CESER sur la présentation de l'évolution des données entre deux exercices a été partiellement entendue pour la partie « recettes » et les éléments relatifs à la dette, mais les évolutions de dépenses restent calculées entre 2021 et 2022 de BP à BP.

Le CESER réitère donc sa suggestion de procéder à une comparaison de BP à BP, mais également du BP 2022 avec la totalité des éléments ayant impacté les finances régionales en 2021 et constatés lors du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives intervenus au cours de l'année 2021.

#### E. SUR LA COUVERTURE DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

L'engagement de la région, au fil des années, sur des grands projets, se retrouve dans le niveau du stock d'AP restant à mandater.

Une partie des crédits de paiement inscrits à ce budget primitif 2022 est destinée à couvrir des engagements antérieurs à 2022, dans le cadre du mode de gestion en AP/CP.

Le poids financier de ces engagements antérieurs à couvrir pourrait freiner l'émergence d'actions et de projets nouveaux. Aussi le CESER préconise un audit de ce stock d'AP afin de déceler les éventuelles opérations qui n'y auraient plus leur place.

### III. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER

Les commissions du CESER ont pu entendre les élus régionaux en charge des différentes politiques. Cela leur a permis, d'obtenir des éléments complémentaires et d'avoir un échange. Les points ci-après ont été relevés :

#### Commission Aménagement et Développement des Territoires et du Massif

La deuxième partie du rapport de présentation du Budget Primitif 2022 de la Région, consacrée aux orientations budgétaires par Direction, décrit dans son chapitre 3 les actions en faveur du développement durable et de l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire est un concept transversal dont les contours sont parfois mal définis et variables, depuis les parcs naturels régionaux, au Plan Rhône en passant par la gestion des risques naturels, des actions en faveur des communes et des intercommunalités, du logement, du foncier et de la politique de la montagne.

Malgré une politique renforcée, les budgets prévus en AP et en AE diminuent régulièrement depuis 2020. Les modifications se font essentiellement par refonte des interventions, plus ciblées et plus performantes, avec une forte prise en compte de la dimension environnementale, et de l'impact du changement climatique se traduisant par une sensibilisation et une action accrue sur les risques naturels majeurs. Cette baisse des budgets d'intervention n'est pas en réelle adéquation avec l'ambition affichée de la Région dans un de ses domaines de compétence.

La Convention interrégionale du Massif Alpin (CIMA) 2021-2027 avec l'objectif des Jeux Olympiques d'hiver 2034 pour les Alpes du sud devrait donner une impulsion positive pour le développement des territoires alpins et ruraux.

#### Commission Emploi, Développement Economique Régional

Le budget affecté au développement et au financement des entreprises pour 2022 est en forte diminution par rapport au budget primitif 2021 (-22%), avec un montant total de plus de 62,3 Millions d'€ (contre un peu plus de 80 Millions d'€ en 2021), dont 20,27 Millions d'€ en fonctionnement (-12,5% par rapport à 2021) et 42,11 Millions d'€ en investissement (-25% par rapport à 2021). S'il convient de noter positivement l'effort en faveur du soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'économie de proximité à travers notamment le dispositif « Zéro

Rideau Fermé » pour faciliter la transmission et la reprise d'entreprise, ce budget fait apparaître une diminution importante des crédits affectés au développement des filières stratégiques et au financement des entreprises (parfois en-dessous du niveau du BP 2020 adopté avant la crise, par exemple en matière de soutien aux filières stratégiques). Au-delà de cette lecture budgétaire, la Région poursuit une politique de soutien au développement économique, notamment en termes de reconquête industrielle et de soutien aux filières stratégiques, en s'appuyant sur les fonds d'État issus du Contrat d'Avenir et sur les fonds européens.

#### Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La commission prend acte des éléments du BP 2022. Elle se satisfait d'une augmentation des crédits en section investissement de près de 5 %. Elle comprend, au regard des explications apportées par les élus, que la baisse de près de 10 % qui affecte principalement l'enseignement supérieur et en particulier les passerelles universités/entreprises, l'emploi des jeunes doctorants, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, comme la mobilité internationale ne sont que les conséquences de :

- La phase de stabilisation de conventions (par exemple avec INRIA TECH)
- La phase intermédiaire entre la fin des contrats COFUND avec AMU et l'attente des résultats à l'appel à projet du programme COFUND auquel a répondu l'Université Côte d'Azur
- La non-reconduction par l'Etat de sa participation au dispositif FAGE dont le financement, augmenté au BP 2022, est exclusivement assuré par la Région

Concernant le numérique, la commission exprime ses regrets sur l'absence de réponse relative au déploiement de la THD et de la couverture numérique du territoire. Elle réitère son souhait que la Région assure un déploiement optimal du réseau 4 G, 4G+ et fibre sur l'ensemble du territoire régional avec une vigilance accrue au regard des annonces de l'opérateur historique sur sa décision de démantèlement du réseau cuivre et de l'ADSL d'ici 2030.

#### Commission Relations Internationales, Europe et Euro-Région

La commission note la volonté de l'exécutif de développer « *un effort massif* » en faveur de l'investissement et de la relance au travers de la mise en œuvre du programme de relance REACT UE qui représente une enveloppe de 107 Millions d'€ pour le territoire régional, et le lancement de la nouvelle programmation de fonds régionaux.

Ces fonds européens sont bénéfiques pour notre économie locale et l'ensemble des acteurs régionaux doivent en bénéficier, y compris dans le cadre des coopérations européennes.

La commission s'exprimera dans le cadre du prochain Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation qui doit pouvoir fournir des outils d'actions lisibles au soutien de l'activité économique.

A l'aide du plan de relance européen, la Région affiche l'ambition de franchir le cap de 10 Milliards d'€ d'ici 2027. La commission relève que ce volontarisme de l'exécutif sert l'économie régionale dans son intégralité.

Cependant, la commission s'interroge sur la situation de l'ensemble du tissu économique, dont l'économie sociale et solidaire avec le secteur associatif et de leur capacité à prétendre aux fonds européens. Il s'agit de les accompagner dans leurs démarches. A ce propos, il serait pertinent de pouvoir comparer l'efficacité des fonds perçus par rapport aux autres régions. Le critère pourrait être sur la base de critères économiques et sociaux.

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la commission a soulevé une possible orientation de ces crédits vers une collaboration accrue entre notre région et celles d'Italie, source de nombreux développements en particulier en matière économique, touristique et sanitaire.

La commission relève la volonté d'engager à l'international « *une attention particulière aux relations économiques franco-africaines* » qui est plus largement méditerranéenne.

#### Commission Culture, Patrimoine culturel

Lors de la présentation des orientations budgétaires, la Région avait réaffirmé sa volonté d'être présente aux côtés de la filière culturelle. Son budget régional 2022 pour la culture traduit cette volonté, avec des moyens renforcés et une augmentation globale de 10% (18% en investissement et 5 % en fonctionnement) par rapport à 2021.

Les montants pour 2022 sont de 29.1 M€ en Autorisations de programme (investissement) et 42 M€ en autorisations d'engagement (fonctionnement). Ils doivent permettre la poursuite du soutien à l'ensemble de la filière culturelle, très affectée par les conséquences de la crise sanitaire.

La commission a noté la poursuite de la politique culturelle régionale en direction des territoires, avec notamment le renforcement de la politique régionale des résidences d'artistes, qui était l'une des préconisations de son dernier avis, et de la politique d'éducation artistique et culturelle pour les lycéens.

Enfin, la commission a relevé avec satisfaction l'annonce de l'ouverture au public du projet scientifique de la reconstitution de la grotte Cosquer à l'été 2022.

#### Commission Tourisme

Le budget 2022 affecté au tourisme traduit la volonté régionale de soutenir ce secteur grâce à une nette augmentation par rapport au budget primitif 2021 (+22 %), avec un montant total de près de 14,8 M€ (contre un peu plus de 12 M€ en 2021), dont 9,44 M€ en fonctionnement (+16 %) et 5,36 M€ en investissement (+35 %). La commission pointe positivement la volonté de privilégier l'investissement par rapport au fonctionnement. Portant principalement sur la promotion touristique, le soutien à la performance des entreprises, l'innovation ainsi que l'ingénierie et les prestations (en vue de la préparation du futur SRDT) via les divers programmes correspondants, cette augmentation prend en compte la nécessité de soutenir les entreprises et leur montée en gamme indispensable dans cette période de reprise. Grâce à cet effort massif en faveur des entreprises du secteur, préconisé par le CESER, le tourisme acquiert sa pleine reconnaissance comme activité essentielle pour Provence-Alpes-Côte

d'Azur, d'autant que l'action menée par la Région dans le domaine touristique se retrouve aussi dans d'autres lignes budgétaires, telles que celles qui sont consacrées au développement économique ou à la formation.

#### Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Le budget primitif de la partie transports et mobilité permettra de mettre en œuvre les actions stratégiques présentées en décembre dernier, dans le rapport d'orientations budgétaires. Il convient toutefois de noter la diminution régulière des autorisations de programme depuis 2017, hormis en 2021 grâce aux crédits des plans de relance, et l'augmentation constante des autorisations d'engagement. En 2022 un nouveau programme a été créé pour préparer les concessions ferroviaires sur l'Est du territoire.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par une baisse des recettes et une augmentation des charges, qui devraient se traduire par une augmentation des tarifs, qui n'ont pas évolué depuis 2015, et une augmentation de l'offre, notamment avec l'ouverture à la concurrence en 2025/2026. L'objectif est d'augmenter les recettes de 6 Millions d'€/an. Ce qui est contradictoire avec les annonces faites en décembre sur la nécessité d'attirer de nouveaux usagers par une tarification attractive et sociale.

Il est demandé à la compagnie de faire des économies en augmentant les gains de productivité. La région a accepté la fermeture de certains guichets pour atteindre cet objectif. La fermeture des guichets reste un point sensible dans la mesure où il est le seul lien humain entre les usagers et voyageurs avec la SNCF. L'absence de polyvalence au sein du personnel des sociétés de la SNCF dû à la réforme de la loi sur le ferroviaire est relevée comme un frein au développement de l'offre de transport ferroviaire.

La décarbonation des moyens de transport (trains et cars) vers des énergies électriques, au biogaz ou au GNV ne doit pas faire oublier l'hydrogène et le Plan national hydrogène de l'Etat qui prévoit à l'horizon 2023, la circulation de 200 véhicules lourds (trains, camions, bus, navires) et le projet HyAMMED de production d'hydrogène à Marseille-Fos. La Région pourrait aussi prévoir l'expérimentation de cars à hydrogène sur ces lignes.

Le transfert des infrastructures de la ligne des Chemins de Fer de Provence, de l'Etat à la Région, devrait améliorer le suivi des travaux et du développement de cette ligne, qui est stratégique sur le bas de la ligne (vallée du var) et pour rallier la vallée de la Durance sans passer par Marseille. Il n'est donc pas prévu aujourd'hui de modifier sa gestion par la Région. L'intervention importante de la Région sur les petites lignes ferroviaires dont la desserte des vallées alpines est une opportunité de développement des territoires ruraux et alpins. Il est toutefois regrettable que le financement des infrastructures ferroviaires ne soit pas inscrit dans le futur contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Il est rappelé l'importance et la nécessité de relancer des enquêtes ménages et de déplacements des vacanciers, ainsi que des études sur le Fret pour améliorer l'offre de service.

La question du financement du transport est un sujet qui devrait être abordé pour trouver des solutions permettant de développer plus sereinement le réseau de transport en commun.

### Commission Agriculture, Forêt

Le budget consacré à l'agriculture, la forêt et la mer est stable depuis 2020. La ventilation des crédits au sein des différents programmes permet de mieux répondre aux mesures du Plan climat et à la feuille de route de la Région.

Le maintien et le développement des exploitations et des entreprises forestières, agricoles, marines, et agro-alimentaires sont des priorités soutenues par le CESER, pour asseoir la souveraineté alimentaire régionale de qualité et accessible au plus grand nombre. Il faut veiller à ce que ces secteurs de l'industrie primaire et de transformation soient bien présents dans notre système de commercialisation. Les budgets affectés à ces secteurs pourraient être renforcés.

Un point particulier sur les centres de formations, dont les dotations aux équipements stagnent depuis 2017 alors que les matériels et pratiques culturelles évoluent et doivent évoluer pour faire face au changement climatique. L'intervention financière de la Région pourrait être augmentée.

Par ailleurs, il serait intéressant de relier certains de ces programmes à d'autres programmes régionaux pour avoir une réelle vision de l'intervention de la Région, comme le pastoralisme qui est aussi un des thèmes de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) 2021-2027.

### Commission Développement Soutenable, Environnement, Energie et Climat

La commission développement soutenable, environnement, énergie et climat acte le chiffre avancé de 40 % de mobilisation du budget régional en matière de lutte contre le dérèglement climatique. C'est un bel objectif, difficile compte tenu des contraintes budgétaires, mais qui nécessiterait un suivi et une évaluation de chaque action, en impliquant la société civile organisée représentée par le CESER, afin d'en mesurer son utilisation et son impact. La commission note les efforts et les succès dans la mobilisation des fonds Européens sur le projet et les effets leviers générés, cependant des objectifs chiffrés en la matière sur les futurs programmes ne sont pas évalués.

Il est donné comme objectif de réaliser progressivement la convergence des politiques régionales au service de la lutte contre le dérèglement climatique. Il conviendrait de disposer d'un tableau retraçant l'ensemble des dispositifs afin de gagner en lisibilité.

La commission, comme beaucoup d'acteurs locaux et régionaux, attend l'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité. Concernant la ligne 0310 : BIODIVERSITE ET ESPACES NATURELS, nous souhaiterions connaître avec plus de détails les actions menées et leur lien effectif avec la biodiversité. Les sommes engagées étant importantes, nous aimerions pouvoir jauger plus objectivement la portée concrète de cet engagement financier de la Région.

De plus, la commission s'interroge sur le rôle du nouvel Etablissement Public de Coopération Environnementale qui vise à assurer la gouvernance et la mise en œuvre de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

### Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Le budget prévu pour les lycées en 2022 est de 178.8 M€ en autorisations d'engagement dont 14.8 M€ pour le numérique éducatif et de 238.3 M€ en Autorisations de programme dont 23.8 M€ pour le numérique éducatif.

Les principales opérations annoncées pour 2022 concernent des constructions neuves : reconstruction du lycée Golfe hôtel à Hyères ; constructions neuves du centre Var, Pays de Fayence et Lambesc, internat au lycée Massena à Nice, Cité Scolaire Internationale à Marseille, et 25 grosses opérations de rénovation et d'amélioration énergétique, avec un objectif de 30 % des lycées équipés en panneaux photovoltaïques de toitures.

En 2022 s'opère une réorganisation des services de la direction des lycées, avec l'internalisation de l'AREA et la création d'une direction « Architecture et Maitrise d'Ouvrage Régionale ». Elle englobera les missions relatives à l'ensemble des bâtiments régionaux. On relève l'apparition de deux nouveaux programmes : G511 « Patrimoine immobilier » et G512 « Patrimoine travaux ». Cette nouvelle organisation rendra l'action régionale en matière de bâti sur les lycées moins « fléchée ». Le CESER s'inquiète du risque de réattribution des crédits sur d'autres politiques que celle des lycées.

A la suite de l'annonce du plan « 1 milliard d'euros sur la mandature pour les lycées », les attentes étaient fortes, compte tenu des besoins colossaux de rénovations, réhabilitations et mises à niveau dans un grand nombre de lycées régionaux. Or il ne s'agit, hélas, pas de dotations supplémentaires. La somme annoncée correspond au cumul, sur les 6 années du mandat, des moyens dédiés aux lycées, pour la poursuite des opérations, pour la plupart déjà annoncées en 2021.

La commission relève l'annonce de la Région de la mise en accessibilité totale de l'ensemble des lycées publics régionaux à l'horizon 2025, et souhaite vivement que cet engagement soit tenu. Cette échéance tardive présente plus de 15 ans de retard par rapport aux engagements pris par la Région dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée. Elle exprime sa satisfaction à l'annonce du lancement du projet du futur lycée de Lambesc, qui répondra à la tension démographique sur la zone d'Aix Nord-Salon.

### Commission Formation Professionnelle et Apprentissage

Le BP 2022 dédié à l'emploi, à la formation et à l'information sur les métiers s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du plan État/Région pour l'investissement dans les compétences et dans l'évolution de la commande publique de formation à l'aune de la future stratégie régionale de formation (CPRDFOP). Son volume est quasi-identique à celui de 2021 (+0,75%). Cependant cette dotation, à l'exception d'un effort marqué pour l'information sur les métiers, l'emploi des jeunes, les Écoles de la deuxième chance et les formations du sanitaire et du social, est en nette diminution concernant la formation professionnelle continue, les aides individuelles et la rémunération des stagiaires, alors que celles-ci relèvent pleinement de la compétence de la Région. De plus, on peut regretter la réduction de l'enveloppe dédiée à l'apprentissage (réduite de 3 M€) au titre de l'aménagement du territoire, de même que

l'absence d'apport supplémentaire de la Région en complément de l'engagement de l'État sur certains dispositifs notamment dans le cadre d'« un jeune une solution ». En conclusion, il convient d'espérer que l'année 2022 permette un ajustement à la hauteur des annonces et de la situation économique et sociale, notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

#### Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics

Au titre des nouveaux engagements pour 2022, la commission prend note de la création de nouvelles lignes de programme : Structures de dépistage - plan cancer, complémentaire santé, tickets restaurant, et deux plans de lutte : violences faites aux femmes » et « harcèlement scolaire ».

Au titre de la santé, la commission soutient l'engagement renouvelé et le renforcement des mesures liées à la lutte contre les déserts médicaux dont les maisons et centres régionaux de santé. Elle sera attentive au respect des objectifs et cahiers des charges qui leur ont été assignés (Pluridisciplinarité, information en santé, prévention). Elle attend que lui soient transmis des bilans d'étape pour l'ensemble des programmes pluriannuels. La commission accueille favorablement l'augmentation de l'enveloppe destinée aux bourses d'internat de médecine générale mais il s'agira de s'assurer que ces aides soient fléchées en direction des territoires en tension.

S'agissant de la solidarité, l'absence de l'élue n'a pas permis aux conseillers d'obtenir des explications sur un certain nombre de programmes.

En conséquence, la commission se borne à prendre acte de l'augmentation importante en investissement justifiée par de nouveaux plans de lutte (Cf. nouveaux engagements). Elle accueille favorablement :

- L'augmentation des financements d'opérations liés à la cohésion sociale (lutte contre la précarité),
- La poursuite des politiques publiques en direction des jeunes,
- La reconduction des financements pour la convention Justice-Région.

#### Commission Sport, Jeunesse et Vie associative

La crise sanitaire que nous vivons depuis deux ans a touché fortement le monde associatif et la jeunesse qui s'y engage. La commission souhaiterait attirer l'attention de la région sur le soutien indispensable en faveur de ce public qui est d'importance, ainsi que celui aux actions et aux moyens de fonctionnement des associations qui se retrouvent souvent en première ligne.

La commission relève l'importance réelle des fondations d'utilité publique et d'entreprises qui viennent combler un manque de financement public et qui œuvrent également dans ce domaine, notamment celui de l'économie sociale et solidaire.

La commission note avec attention que « *l'Exécutif régional accompagnera le mouvement sportif* » et sur le sujet du développement du sport de haut niveau. La commission est

convaincue de l'intérêt de ce choix avec notamment les « *investissements nécessaires à la pratique pour tous* ». C'est un sujet d'actualité que la commission étudie au travers de son Avis depuis plusieurs mois et qui vise à « *Encourager les activités physiques et sportives pour tous, un défi pour notre région !* ».

## CONCLUSION

Le CESER constate que ce BP 2022 traduit la continuité politique de l'exécutif en place, avec la poursuite de la stratégie financière définie lors de la première mandature.

Dans la prolongation de la présentation de la politique générale, objet du rapport sur les Orientations Budgétaires 2022, le CESER aurait souhaité avoir quelques éléments chiffrés de projection pluriannuelle du budget.

De plus, il regrette que le rapport de présentation ne développe pas plus les raisons des choix des secteurs impactés par de fortes économies de dépenses.

Enfin, le CESER constate que ce budget régional ne prévoit pas de volet spécifique sur l'évaluation de ses politiques, ni de moyens financiers dédiés.

Le CESER prend acte du projet de BP 2022 qui lui est soumis, dans l'attente de la présentation en avril 2022 d'un budget supplémentaire annoncé comme important, qui devrait intégrer des dispositifs et des recettes supplémentaires, et donc l'augmentation des capacités d'action de la Région.

## EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention du 1<sup>er</sup> collège

Interventions du 2<sup>ème</sup> collège :

- *Intervention du groupe CFDT*
- *Intervention du groupe CGT, FSU et Solidaires*
- *Intervention du groupe FO*

Intervention des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> collèges

## • Intervention du 1er collège

Le 1<sup>er</sup> collège note la volonté du nouvel exécutif de se doter pour 2022 d'un budget avec des prévisions de recettes réalistes mais prudentes, des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des investissements en hausse, pour soutenir la relance et préparer le territoire aux défis de demain.

Cela se matérialise par un budget primitif 2022 présenté à 2,436 Md€, en hausse de 5,2 % par rapport à 2021 avec :

- En fonctionnement des recettes réelles de 2,037 Md€, en hausse de 87,9 M€ et des dépenses réelles de 1,636 Md€, en hausse de 45,4 M€ ;
- En investissement des recettes réelles hors emprunt de 0,167 Md€ contre 0,171 Md€ soit une baisse de 2,8 %, et des dépenses réelles hors remboursement de la dette de 0,669 Md€ en hausse de 68,3 M€ ;
- Un recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 232,4 M€ pour financer les dépenses d'investissement en hausse de 37,2 M€, de ce fait :
  - Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement hors chapitres 77 et 78) s'établit à 19,6 %, contre 18,3 % au BP 2021 ;
  - Et l'encours de la dette progresse de 90,0 M€ et la capacité de désendettement prévisionnelle (encours/EB) s'améliorerait à 7,3 années en fin d'exercice, contre 7,9 années au BP 2021.

Toutefois le 1<sup>er</sup> collège souhaite revenir sur quelques points :

Sur les recettes :

Du fait de la loi, le poids accru de la TVA représente désormais plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la Région. Cette recette dynamique qui reflète la production de richesse du pays, impose une plus grande sensibilité et une meilleure adéquation des finances régionales à l'activité économique.

Sur les partenariats avec l'Europe et l'Etat :

Le renforcement des moyens avec les crédits européens (feuille de route Europe 2021-2027 avec 10 Md€ en Région d'ici 2027), et les crédits d'Etat du Contrat d'avenir permettant les cofinancements de projets nécessaires au développement du territoire, nécessite la plus grande vigilance face à la dépendance budgétaire induite par les décalages calendaires sur les projets pluriannuels.

Sur les dépenses :

Frontalement la masse salariale de la collectivité régionale d'un montant de 306,4 M€ est en progression de 12 M€, (4,6%), avec un effectif budgété de 5 983 agents en équivalent temps plein (ETP), en hausse de 261 ETP par rapport au budget 2021. Le 1<sup>er</sup> Collège, comprend les raisons ayant généré de telles augmentations. Il apprécie en particulier l'intention affichée par l'exécutif de lutter contre l'absentéisme et il rappelle que pour permettre la maîtrise des dépenses et la possibilité de dégager des marges de manœuvre pour renforcer l'épargne brute, le pilotage de la masse salariale, entrepris par l'exécutif précédent, devra être maîtrisé, dans le respect du dialogue social.

Sur l'Intégration de l'AREA :

La décision de reprise en direct par la collectivité des missions de l'AREA est avant tout une décision

stratégique de la Région qui amène à une réorganisation importante des services de l'exécutif et devrait se traduire à terme par des économies. Toutefois, l'exécutif devra rester vigilant à la gestion des opérations encours dans cette phase transitoire avec notamment des solutions adaptées pour la reprise des opérations actuellement réalisées par l'AREA pour le compte d'autres collectivités et sur les impacts sur la collectivité de la reprise à terme de l'actif et du passif.

**Le 1<sup>er</sup> collège apprécie** la volonté du nouvel exécutif d'améliorer le dialogue avec le CESER aussi bien dans la présentation du rapport de présentation du budget Principal 2022 que par les réponses apportées durant les diverses auditions mises en place dans le cadre de la saisine.

**Le 1<sup>er</sup> collège votera l'avis présenté par le CESER** sur le Budget Primitif 2022.

- **Intervention du groupe CFDT (2ème collège)**

Le groupe CFDT au CESER SUD Provence Alpes Côte d'Azur se retrouve dans l'analyse du CESER sur ce budget 2022.

Le budget présenté peut être qualifié de budget de l'après. Enfin, nous pouvons entrevoir un retour à une vie « normale », mais cette année post crise, par la reprise économique par le désir de nos concitoyens à retrouver une vie sociale, est marquée par une croissance qui peut avoir des effets à court terme.

C'est aussi le premier budget de cette nouvelle mandature. Il doit servir à mettre en place les choix et les orientations du nouvel exécutif.

A ce titre c'est aussi le premier budget pour aider à la relance économique de notre région.

La CFDT se félicite de la présence et de la qualité des intervenants de la Région qui ont su répondre à nos interrogations. Même si encore quelques élus semblent méconnaître le fonctionnement de notre institution, ce qui nous interroge.

L'exercice reste toujours aussi contraint en termes de temps pour rendre un avis éclairé. Nous ne ferons pas le ratio entre le nombre de pages et les jours pour l'étudier, qui ne respectent pas toujours le délai fixé par la loi. A l'heure de la volonté de la Région de passer au zéro papier, une réflexion sur le fonctionnement et les relations entre le CESER et la Région s'impose.

La CFDT reprendra l'analyse du CESER sur les recettes de la Région.

La redistribution d'une part de la TVA en lieu et place de la DGF peut être source de discussion. Tant par sa forme inégalitaire, mais aussi du fait que cette ressource est intimement liée à la conjoncture et donc à la croissance. En ce sens elle ne permet pas une vision à long terme très fine.

On peut regretter l'arbitrage du conseil régional de l'augmentation globale des ressources (deux années de suite) pour le seul désendettement sans réaffectation partielle sur des politiques d'intervention en forte baisse dans la dernière mandature.

Il en va de même des autres ressources comme les cartes grises et la TICPE. Ces deux sources de revenu sont liées aux modes de transports ayant des sources fossiles.

Or la volonté de la Région est d'aller vers un mode de transport décarboné. L'augmentation des véhicules électriques conduit à l'exclusion du champ de ces taxes. Ces taxes vont donc elles aussi diminuer.

Enfin La Région veut lutter contre l'absentéisme de ses agents. La CFDT tient à rappeler qu'un dialogue social de qualité est gage de gain de productivité. L'amélioration des conditions de travail doit être au cœur des préoccupations de la Région en matière de ressources humaines.

Lutter contre les causes de l'absentéisme est plus efficace qu'une simple incitation financière à venir travailler.

L'avis du CESER et de sa commission « Finances et Fonctionnement », reprend l'ensemble des préoccupations des commissions sectorielles.

Mais nous déplorons - et malheureusement de manière récurrente - le manque d'évaluation des politiques Régionales. L'exécutif Régional doit sans tarder la mettre en place. Une évaluation faite par le CESER représentant la société civile, doit permettre aussi une lecture et un décryptage accessible par tous nos concitoyens.

La CFDT votera l'avis.

- **Intervention du groupe CGT, FSU et Solidaires (2ème collège)**

Avec une augmentation des recettes de plus de 83 millions d'euros (Fonctionnement et investissement) pour le budget primitif 2022 par rapport au BP 2021, l'exécutif régional possède une marge d'intervention qui aurait dû lui permettre de mieux satisfaire les besoins et d'améliorer les conditions de vie des habitants de PACA.

La société civile, à travers les travaux du CESER, a construit collectivement des propositions pendant ces deux dernières années dites « crise COVID » qui auraient pu être saisies par l'exécutif régional pour enfin changer d'orientations et se mettre au service de l'intérêt général.

Hélas, dans un contexte économique, environnemental et social qui pourtant nécessiterait une politique volontariste en la matière, une fois de plus, la région fait le choix de favoriser l'épargne au détriment des dépenses de fonctionnement au nom du dogme visant à augmenter l'épargne comme « un bon père de famille ». Mais avant d'augmenter l'épargne, on pense à satisfaire aux besoins fondamentaux de la famille ... Dogme qui a pourtant été pulvérisé ces deux dernières années dans le monde, en Europe et en France, ce qui démontre comme la CGT, la FSU et Solidaires le disent depuis des décennies, que tout est question de choix entre servir les marchés financiers ou répondre aux besoins sociaux. Ainsi, les autorisations d'engagement ne progressent que de 30,8 millions d'euros alors que dans le même temps plus de 40 millions d'euros sont fléchés vers l'augmentation de l'épargne.

Cela se traduit par des aberrations quant aux évolutions des dépenses au titre des politiques publiques régionales. Ainsi, les lignes budgétaires consacrées au développement des territoires et à l'environnement diminuent de 6,5 millions d'euros (AE et AP), celle consacrée à l'équipement des lycées de 1 million d'euros, l'exploitation des TER de 13 millions, les transports scolaires et interurbains de 20 millions, le programme régional de formation de 5,5 millions et les aides individuelles à la formation de 900 000 euros. Autant de politiques qui pourtant relèvent des compétences premières de la Région.

Dans le même temps, les crédits affectés à l'enseignement supérieurs sont en diminution de près de 10% !

Et que dire de cette volonté obsessionnelle, affirmée en commission par le représentant de l'exécutif, de vouloir réduire la masse salariale du conseil régional, alors que les traitements indiciaires sont gelés depuis plus de dix ans, que les catégories toujours les moins bien payées sont majoritairement occupées par des femmes et que nous avons plus que jamais besoin d'agents publics pour exercer les missions de services publics.

En matière de transport ferroviaire, une augmentation des tarifs est annoncée en commission alors qu'il est demandé à la SNCF d'augmenter les gains de productivité, notamment en réduisant le service aux usagers en fermant des guichets de gare.

L'avis s'interroge justement sur les choix opérés conduisant aux coupes budgétaires. En effet, comment expliquer de tels choix alors que tout le monde s'accorde à mettre en avant la nécessité de porter les efforts, dans la période, sur l'éducation des jeunes, la formation, la recherche ?

Comment expliquer de tels choix alors que l'urgence est de développer les transports collectifs, et de réorienter les usagers de la route vers les modes de transports collectifs afin de désengorger le trafic routier ? Comment affirmer vouloir être la première région verte de France, neutre en carbone et mener une telle politique qui va à l'encontre de ces affirmations ?

Les efforts nécessaires sur la rénovation des lycées qui ne font que rattraper les retards accumulés au fil des années et sur les formations sanitaires et sociales ne peuvent suffire pour porter un regard positif sur ce budget primitif.

Contrairement à ce qui est affirmé en exergue du BP 2022, la nouvelle mandature adopte toujours la même feuille de route, feuille de route qui une nouvelle fois tourne le dos aux plus fragiles, aux précaires et à l'éradication de la pauvreté endémique dans notre région ... A l'évidence, l'exécutif régional est plus enclin à déverser des millions d'aides aux entreprises sans critère, sans suivi et sans contrôle...

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis dans lequel nous retrouvons plusieurs éléments correspondant à nos analyses.

- **Intervention du groupe FO (2ème collèè)**

Le budget primitif qui nous est présenté aujourd'hui est le premier de « la feuille de route » du Conseil régional SUD.

S'il peut être souligné l'effort fait pour le rapport de présentation, une fois de plus, on ne peut que pointer la difficulté de l'exercice demandé au regard des délais impartis et des éléments de comparaison de BP à BP à disposition notamment, d'autant que certaines commissions n'ont pu obtenir les informations indispensables à l'analyse du budget du fait de l'absence de l'élue(e).

Le groupe FO note que des nouveaux objectifs prioritaires 2022 autour de 6 grands axes ont été définis dans une volonté de réajustement de la stratégie financière et trouvent leur traduction dans ce BP 2022, avec un budget primitif budget de « reconquête locale ».

Il se félicite de l'ambition exprimée d'assoir sa capacité d'investissement.

Il constate toutefois à nouveau la part prépondérante prise par la fraction de la TVA en remplacement de la CVAE régionale dans les recettes de fonctionnement et regrette que celles-ci soient rattachées de fait à un impôt injuste qui impacte davantage les populations les plus fragiles. Le groupe FO prend toutefois acte de ce budget volontaire de la Région avec pour objectif d'être à la pointe de la lutte contre le changement climatique, d'être au service de ses habitants, de ses entreprises et de ses territoires. Mais il s'interroge sur son montant et sur la participation de l'Etat dans les domaines de sa compétence.

Comme cela a été relevé dans certaines commissions, la baisse des budgets d'intervention dans certains domaines de sa compétence qui impactent le bien vivre en région, est en décalage avec les ambitions affichées.

Pour autant, il faut tirer les conséquences des 2 années passées. Les budgets ne sont pas extensibles et le recours à l'emprunt ne doit pas être la solution.

Le groupe FO votera l'avis proposé

## • Intervention des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> collège

Au-delà de l'avis proposé par la commission des finances sur le projet de budget 2022 de la Région, l'appréciation d'ensemble portée par les collèges 3 & 4 du CESER est contrastée :

On rappellera en préambule que l'exercice de prévision budgétaire intervient dans le contexte particulier (et difficile) de crise sanitaire récurrente, et dans l'espoir, (déjà concrétisé) d'un rebond d'activité qui fait suite à une année 2021 très atone.

### 1- Nous remarquons d'abord, avec satisfaction, d'indéniables progrès sur la forme, avec

- La **présence effective**, devant les commissions du CESER, **des élus** et des techniciens du Conseil régional, ce qui a souvent permis un dialogue constructif ;
- La mise à disposition des conseillers du CESER, de **tableaux d'évolution** et d'explications par les représentants de l'Assemblée Régionale ;
- Une **qualité d'échanges**, plus sereins, qui, selon nous, peuvent traduire, de la part de nos interlocuteurs, une meilleure appréhension du rôle du CESER, qui contribue à améliorer l'efficacité de l'exercice ;
- La clarté de la présentation générale par les élus (et la DGS) et la précision des réponses apportées.
- On peut aussi se féliciter que la contribution de chaque commission sectorielle doit intégrer à l'avis final présenté par la commission des finances et du fonctionnement

**2 - Des améliorations sont encore attendues, demandées** d'ailleurs par les conseillers du CESER, non pas dans un but de critique mais bien dans l'esprit d'amélioration des relations institutionnelles, et **dans un but d'efficacité collective au bénéfice de la Région, de ses territoires et de ses habitants/citoyens** :

C'est ainsi qu'on peut regretter que certains documents, nombreux et souvent très volumineux, se présentent dans un **langage technique abscons**, dans une rédaction qui peut limiter la possibilité d'appropriation par les lecteurs, qu'il s'agisse des conseillers du CESER, peut-être (??) des élus (??) eux-mêmes (??) ou, plus sûrement, des citoyens; **il appartient au CESER, représentant de la société civile organisée, d'alerter le Conseil Régional** sur ce phénomène préoccupant pour le débat démocratique qui se trouve ainsi confisqué, la conséquence étant d'éloigner les citoyens, lassés, de la « chose publique » (« Res publica »), des consultations organisées ou...des élections. Les collèges 3 & 4 souhaitent donc qu'une **présentation synthétique et pédagogique** des documents volumineux permette, dans l'avenir, l'appropriation, la compréhension voire l'adhésion par les citoyens, faute de quoi la fracture sociale ne pourra que s'accroître.

Les collèges 3 & 4 du CESER insistent par ailleurs sur les éléments suivants, auxquels le projet de budget 2022 ne permet pas de répondre parfaitement, malgré les avis et rapports déjà présentés par le CESER :

- Ainsi, **l'équipement numérique (couverture réseau de l'ensemble de la Région avec suppression des « zones blanches »)** doit, selon nous, s'afficher comme un **préalable indispensable** (et urgent) à la perspective de relancer l'activité économique, et ce d'autant plus que « l'opérateur historique » envisage l'abandon des réseaux « cuivre »;

- Des interrogations ou des incertitudes existent sur la compatibilité d'une politique ambitieuse (et légitime car nécessaire) en matière de **biodiversité** d'une part et, autre part, **l'absence de crédits spécifiques bien identifiés à ce sujet** dans le budget 2022 présenté ;

- Une incohérence apparaît, selon nos collègues, entre la relance de l'activité économique régionale et la **diminution des crédits pour l'emploi ou l'accès à l'emploi des jeunes** (en contradiction avec l'ambition politique affichée sur le sujet)

- Les 3° et 4° collègues considèrent que l'affichage « **un milliard pour les Lycées** » répond à un **effet d'annonce** plus qu'à une réalité budgétaire pour le projet de budget 2022 (ils renvoient à ce sujet au compte rendu de la réunion de la commission sectorielle du CESER)

**Plus largement** on peut s'interroger sur l'ambition de « faire de cette région la plus belle d'Europe », alors que la situation de ses habitants reste marquée par **des taux de pauvreté, de chômage, de précarité et d'inégalités** qui peuvent donner l'impression qu'on se préoccupe davantage des apparences que de **la vie réelle, parfois difficile**, des habitants de Sud Paca. En travaillant sur une politique sociale régionale phase avec les départements, notre région n'en serait que plus belle encore.

Dans le même esprit, il nous paraît souhaitable, voire nécessaire que, dans une période où l'individualisme s'est développé mais où la crise sanitaire a permis de relever le besoin et l'organisation effective de solidarités collectives, les efforts des citoyens qui se regroupent pour alerter les pouvoirs publics et proposer des solutions sur un problème particulier soient accompagnés, y compris financièrement par la collectivité régionale, dès lors que leurs actions s'inscrivent dans la mise en œuvre concrète des politiques définies par le conseil Régional, il est souhaitable que, à l'instar des pratiques suivies par d'autres financeurs, les subventions alors attribuées prennent en compte les frais de fonctionnement ou de structure liés à la mise en œuvre effective des actions: C'est en effet une participation à la vie sociale et une concrétisation « citoyenne » qui mérite, selon nous, d'être encouragée, c'est aussi ce qui peut contribuer à faire de Sud/Paca « la plus belle région d'Europe », pour le bien-être de ses habitants.

**Des éléments de méthode** doivent enfin être signalés pour que les conditions d'examen des propositions budgétaires par le CESER soient **impérativement modifiées dans l'avenir** :

Ainsi, **il n'est pas normal** que des documents aussi importants (et volumineux) que

- le rapport de présentation budgétaire,
- le contrat d'avenir Etat/Région 2021-2027
- la convention interrégionale du massif alpin (CIMA 2021- 2027)

qui engagent directement ou indirectement l'avenir de la Région et de ses habitants ne soient portés à la connaissance des conseillers du CESER que **très (trop) tardivement**, ce qui interdit leur examen détaillé et attentif par la commission des finances et les commissions sectorielles

concernées. **Il y a là une pratique qui, , réduisant le rôle attendu des représentants de la société civile organisée, peut porter atteinte à la richesse du débat démocratique; il est impératif d'y remédier.**

**Toujours sur la méthode**, on peut noter également, à la lecture des contributions des commissions sectorielles du CESER que plusieurs d'entre elles sollicitent **des synthèses des documents volumineux ainsi que des tableaux chiffrés synthétiques** qui pourraient faciliter la compréhension des politiques suivies et de leur évolution (on peut faire l'hypothèse que cela faciliterait aussi le travail des élus et, à coup sûr, du grand public des citoyens).

**On notera enfin que, dans beaucoup de domaines, le CESER reste dans l'attente de réponses en ce qui concerne l'évaluation.**

Enfin l'organisation du calendrier devrait permettre que les collèges appelés à donner un avis sur l'avis de la commission des finales ne se réunissent qu'après la production cet avis.

En espérant qu'il sera tenu compte de ces observations, formulées dans un but constructif, les **collèges 3 et 4 voteront l'avis.**



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : [ceser@maregionsud.fr](mailto:ceser@maregionsud.fr)  
Site web: [www.ceserpaca.fr](http://www.ceserpaca.fr)  
Site Newsletter : [ceser@regionpaca.com](mailto:ceser@regionpaca.com)